

REGLEMENT

Tournoi non homologué

Date du début de tournoi : 13 novembre 2023



Il est ouvert à tous les clubs affiliés au Comité de Paris de Tennis.

L'engagement des équipes est gratuit. Tout club inscrivant une ou plusieurs équipe(s) s'engage à recevoir 1 rencontre sur 2 sur ses installations ou sur des installations qu'il louera à cet effet.

Juge-arbitre : **Corinne PINGUSSON 06 80 95 88 02**

Déroulement du tournoi :

- Chaque équipe de double représente son club indépendamment l'une de l'autre.
- Ouvert aux joueuses de 14 ans et plus (nées en 2010 et avant).
- Les rencontres se déroulent en 2 sets gagnants – jeu décisif à 6/6 et 3^{ème} set se jouant en jeu décisif de 10 points. A 40A, on joue les avantages.
- Prévoir 3 remplaçantes pour une ou deux équipes.

IMPORTANT : une titulaire de l'équipe ne peut être remplacée que par une joueuse de classement égal ou inférieur

Le classement du 3 octobre 2023 sera retenu, **pour toute la durée du tournoi**, sans tenir compte des classements intermédiaires suivants.

Lors des rencontres prévoir :

- **La licence 2024.**
- **Pour éviter les litiges, être en possession de ce règlement.**

L'équipe gagnante (ou une joueuse ayant gagné) du Tableau 1 en 2022/2023 est automatiquement basculée dans le tableau 2 en 2023/2024, celle vainqueur (ou une joueuse ayant gagné) du Tableau 2 en 2022/2023 passe dans le Tableau 3 en 2023/2024.



**COMITÉ
PARIS**

